

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-8-chem | Pays \[étrangers ?\]. ItemColquhoun, Traité sur la police de Londres 1807. T I. \[photocopie\]](#)

Colquhoun, Traité sur la police de Londres 1807. T I. [photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0306

SourceBoite_002-8-chem | Pays [étrangers ?].

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Colquhoun, Traité sur la police de Londres 1807](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

(100)

CRIMES.

PUNITIONS.

et de la correction corporelle.

68. *Vendre des livres, des tableaux ou des gravures représentant des actions indécentes.*

Détention depuis un jour jusqu'à un mois.

69. *Se masquer, et obtenir l'admission dans des sociétés et des confréries secrètes, non notifiées au magistrat.*

Idem.

70. *Demeurer chez des personnes non connues pour mener une vie honnête.*

Idem.

71. *Les personnes bannies de la totalité des états autrichiens, y rentrant, etc.*

Correction corporelle doublée à chaque retour successif, et bannissement des états héréditaires.

En examinant les différentes parties de ce code, il est aisé de voir que, quoiqu'il renferme des dispositions dignes d'être imitées, il ne convient, en définitif, ni à la constitution de l'Angleterre, ni au génie de notre nation. On pourra néanmoins en tirer des instructions aussi curieuses qu'intéressantes, si jamais la législature s'occupe de la révision d



